
[Imprimer](#)

APPEL A PROJETS SOUTIEN A LA DECARBONATION DE LA FILIERE MARITIME FRANCAISE

Image

Projets attendus

Les projets dédiés spécifiquement à la décarbonation des navires de pêche sont exclus.

Les projets déposés doivent proposer des solutions innovantes portant sur au moins l'un des 4 axes ci-dessous :

- **Axe 1 : L'intégration de nouveaux équipements ou solutions technologiques (matériel ou logiciel)** et plus généralement toutes mesures permettant une amélioration à court terme de la performance énergétique et environnementale des navires neufs et existants.
- **Axe 2 : Le développement de concepts de navires décarbonés sur les différents segments de flotte. Ces concepts de navires pourront aller des études de design jusqu'à des démonstrateurs.** Ils pourront couvrir aussi bien les navires neufs que des projets de reconversion
- **Axe 3 : Le développement de briques technologiques, de la recherche et développement jusqu'au test de démonstrateurs des solutions sur des navires en opération.** Ces briques technologiques porteront aussi bien sur des équipements matériels que sur des logiciels permettant des gains significatifs ;
- **Axe 4 : Extension de sites industriels ou amélioration des procédés de production,** pour favoriser la décarbonation des chantiers navals et des sous-traitants, notamment en vue de favoriser l'économie circulaire en faisant appel à des matériaux recyclables ou à des énergies décarbonées.

Dans le cadre d'un projet mono partenaire, les projets attendus doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 750 000 euros HT.

Dans le cadre d'un consortium, les projets attendus doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 2 millions d'euros HT.

Toutes les informations :

- Calendrier : les candidatures peuvent être soumises à une date de relève :

- o 17 septembre 2024
- o 18 mars 2025
- o 14 octobre 2025

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-soutien-a-la-decarbonation-de-la-filiere-maritime-francaise#>: